

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1907

SOIXANTE ET TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1907

SCEAUX MAÇONNIQUES MONTOIS

PLANCHE VII.

La maçonnerie, telle que nous l'entendons, date de la fondation de la grande loge de Londres, en 1717.

Au cours de la guerre de la succession d'Espagne et à la suite de l'occupation de la Belgique par les armées anglaises, des relations suivies s'établirent entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas méridionaux. Aussi est-ce dans les provinces belges que vit le jour la première loge créée sur le continent.

Par lettres, en date du 24 février 1721, données en faveur du duc de Warthoy par le très sérénissime et très sage Frère Jean, duc de Montagu, grand maître de la Métropole Souveraine des loges répandues sur la surface des terres et des mers, la loge la *Parfaite Union* fut fondée à l'Orient de Mons.

La deuxième loge établie en Belgique fut l'*Union*, constituée en 1742, à Bruxelles, par le prince de Bourbon-Condé, comte de Clermont, grand maître national de France, puis viennent la *Parfaite Harmonie*, ouverte à Mons, en 1748 croiton, dont le fondateur fut aussi le comte de Clermont; la *Bienfaisance* ouverte, en mars 1765, à Gand,

par le baron de Botzelaar, grand maître national de Hollande, etc. Enfin, le 16 décembre 1774, l'*Union des cœurs* vit le jour à Liège, dans la capitale même des Princes Évêques.

Les loges se multiplièrent bientôt à un point tel que Joseph II en prit ombrage et que, par décret de 1786, il limita la Franc-maçonnerie belge à trois loges *tolérées* à Bruxelles : *L'Heureuse Rencontre* (fondée en 1772), l'*Union* (fondée en 1742) et les *Vrais amis de l'Union* (fondée en 1782).

Mais l'application de ce décret n'eut pas une bien longue durée; il semble, en effet, après la Révolution brabançonne être devenu lettre morte. Au temps de la réunion de la Belgique à la République et à l'Empire, les loges belges reconnurent la suprématie du Grand Orient de France. Le gouvernement de Napoléon paraît avoir encouragé la multiplication des loges maçonniques dans les pays annexés, et notamment en Belgique, où, en 1815, il en existait une trentaine.

Les sceaux dans les associations maçonniques étaient d'un usage fréquent, et chaque loge marquait d'une empreinte spéciale les documents qui émanaient de son conseil.

Nous avons publié dans la *Revue belge de numismatique* de 1901 le sceau matrice, de cuivre jaune, de la loge *Paix et Candeur* à l'Orient de Bruxelles, qui remonte aux premières années du XIX^e siècle. Grâce à l'obligeance de M. Arthur Cloudt, il nous est possible aujourd'hui de faire connaître

toute une série de sceaux matrices des XVIII^e et XIX^e siècles des loges de Mons.

Nous avons vu que la *Parfaite Union* à l'Orient de Mons remonte à l'année 1721 et qu'elle fut fondée en faveur du duc de Warthoy. Ce seigneur céda ses pouvoirs, en 1749, à Guillaume Stanhope qui lui-même les transmit, en 1770, au montois Fonsey. Supprimée par Joseph II, la loge, après un sommeil de quelques années, rentra en travail vers la fin du XVIII^e siècle et s'unit, en 1800, à la *Vraie et Parfaite Harmonie* pour former la *Concorde*. Cette dernière, en 1838, reprit le vieux nom de *Parfaite Union*, sous lequel elle existe encore aujourd'hui, après avoir été reconnue, en 1839, par le Grand Orient de Belgique.

La Parfaite Harmonie, nous l'avons dit, fut constituée en 1748; mais cette date, bien que généralement admise, n'est pas absolument certaine, car les plus anciens documents connus de cette association ne remontent pas au delà de l'année 1765, date où le marquis de Gages en devint le grand maître. Cinq ans plus tard, elle abdiqua son autorité, et, sous le titre de la *Vraie et Parfaite Harmonie*, elle fut reconstituée le 22 janvier 1770 par la grande loge d'Angleterre, alors sous la maîtrise de Henri de Sommerset, duc de Beaufort, en qualité de Mère-Loge-Provinciale anglaise, de loge française qu'elle était auparavant. C'est de cette loge qu'est issue la Grande Loge des Pays-Bas autrichiens, dont le grand maître, François Bona-

venture Joseph Dumont (1), marquis de Gages, vicomte de Hecq, baron de la Puissance, seigneur desdits lieux, Bachant, Etrées, Aulnoit, etc., chambellan de Sa Majesté l'Empereur et Roi, étendait son autorité sur toutes les loges du Pays.

Pour authentifier les diplômes maçonniques et autres documents, le marquis de Gages possédait un sceau spécial, dont la matrice d'argent repose aujourd'hui dans les archives de la *Parfaite Union*. Ce sceau a pour légende : GRANDE LOGE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS A LORIENT DE MONS, il est de forme ovale, de 55 sur 45 mill., et présente un trophée composé d'emblèmes maçonniques divers au-dessous duquel est gravé l'écu aux armes du marquis grand-maître : de gueules au chevron d'or (2) accompagnés de trois trèfles d'argent. Cette matrice d'argent est fixée, par deux vis de cuivre, à une plaque d'acier emmanchée à un lourd pivot de chêne. (*Voir* planche, n° 1.)

Ce sceau a dû servir de 1770 à 1786, date des édits de Joseph II.

Un autre petit sceau ovale d'argent, de 30 sur 26, au triangle rayonnant ayant, au centre, un *Agnus Dei* et supporté par des nuages au milieu desquels apparaissent des têtes de chérubins, est considéré comme le sceau maçonnique privé du marquis de Gages ; il appartient actuellement, lui aussi, à la *Parfaite Union* de Mons. Nous serions assez porté

(1) Né à Mons le 13 octobre 1739.

(2) D'argent sur le sceau.

à y voir plutôt le contre-sceau employé au XVIII^e siècle par cette loge.

Ici encore, la feuille d'argent est attaché par deux tire-fonds de cuivre à une solide plaque d'acier ou de fer. La tige, assez courte, est en buis ou en frêne. (*Voir pl. n° 2.*)

Des empreintes de ces deux sceaux, d'apparence assez moderne, sont appendues à un diplôme (1), daté du 8^e jour du 8^e mois de l'an de la Vraie lumière 5185 (8 octobre 1785), donné au nom du marquis de Gages, et qui offre cette précieuse particularité de porter, en outre, le scel en cire rouge de la loge la *Parfaite Union*, dont la matrice est perdue. Ce sceau de forme circulaire, de 46 millimètres de diamètre, porte pour légende : PARFAITE UNION; nous l'avons fait reproduire, planche n° 3. Il est appendu au même ruban jaune que le petit sceau n° 2. Le sceau n° 1 a pour attache un ruban bleu.

Nous possédons dans notre collection un sceau d'argent circulaire, de 48 millimètres de diamètre, gravé pour la même loge, et qui ne se distingue du cachet de cire de 1785 que par d'assez menus détails de gravure, qu'un coup d'œil jeté sur la planche (*voir pl., n° 4*) permettra d'apprécier facilement et dont la principale différence consiste en ce que les deux triangles entrelacés, au centre desquels apparaît la lettre G, sont remplacés par une étoile flamboyante.

(1) Gravé par A. Cardon.

M. Cloudt, à l'obligeance duquel nous devons d'avoir eu entre les mains le vénérable diplôme de 1785, pense que le cachet qu'il porte est celui qui fut en usage depuis la création de la loge la *Parfaite Union* (1721) jusqu'à sa fermeture, en 1786, à la suite des édits de Joseph II.

Lors de la Révolution brabançonne de 1789-90, le local de la loge montoise fut pillé par le peuple. Il y a lieu de croire que le sceau matrice primitif disparut alors, de sorte que, en 1798, lorsque la *Parfaite Union* reprit régulièrement ses travaux, il lui fallut commander un sceau nouveau, d'un modèle aussi rapproché que possible de l'ancien. Ce sceau nouveau serait celui de notre collection, qui ne servit guère, puisque, dès l'année 1800, la *Parfaite Union* s'unit à la *Vraie et parfaite Harmonie* pour former la *Concorde*.

En 1838, lorsque la loge montoise reprit son ancien nom, elle fit graver un sceau dont le dessin se rapproche plus du sceau de la grande loge des Pays-Bas autrichiens que de ses deux sceaux primitifs. (*Voir* pl. n° 5.) Il est de forme ovale, de 60 x 50, et porte la légende : LA PAR. : UNION A LORIENT DE MONS. La matrice, de cuivre, toujours en possession de la loge, n'a pas ou peu servi. Elle s'emboîte à un court manche de buis ou de frêne.

La matrice du sceau de la *Vraie et Parfaite Harmonie* (1), antérieure à la fusion des deux loges, est

(1) Les archives de l'État à Mons, possèdent un diplôme de 1784 de

aussi conservée au local de la *Parfaite Union*. Elle est d'argent; la plaque qui porte la gravure est fixée sur une forte armature de fer, le manche a disparu. Ce sceau est de forme ovale de 55×50. Il présente un écu sommé d'une couronne de marquis dont les meubles : rose, lune, soleil, équerre, oiseau volant, tour accompagnée de trois étoiles, chien courant, croix ancrée, etc., sont des emblèmes maçonniques. L'écu est recouvert d'un manteau d'hermines, sur lequel se montrent des figures de même nature que les emblèmes de l'écu. Légende : LA VRAI (*sic*) ET PARFAITTE (*sic*) HARMONIE ÉTABLIE A LORIENT DE MONS. (*Voir* pl. n° 6.) D'après M. Poncelet, archiviste de l'État à Mons, la couronne de marquis qui se voit au-dessus de l'écu, pourrait faire allusion au titre de marquis porté par Joseph Dumont, grand maître provincial à cette époque.

Divers auteurs, et cela dernièrement encore en Allemagne et aux États-Unis, ont consacré de gros volumes à la numismatique maçonnique; il nous semble qu'il y aurait lieu d'en faire autant pour la sigillographie. La petite note qu'on vient de lire n'a d'autre but que de pousser à l'exécution de ce travail qui offrirait un indiscutable intérêt.

A. DE WITTE.

cette loge, gravé par Beghin, dont les sceaux ont malheureusement disparus.

ERRATA.

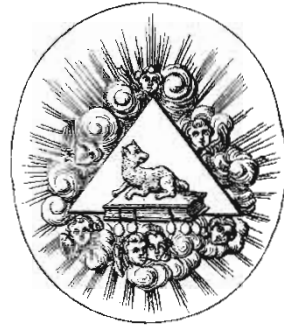
Page 351, ligne 12, *au lieu de* Warthoy, *lisez* Warthon.

— 381, — 8, — Jean second, — Conrad Bloc.

1



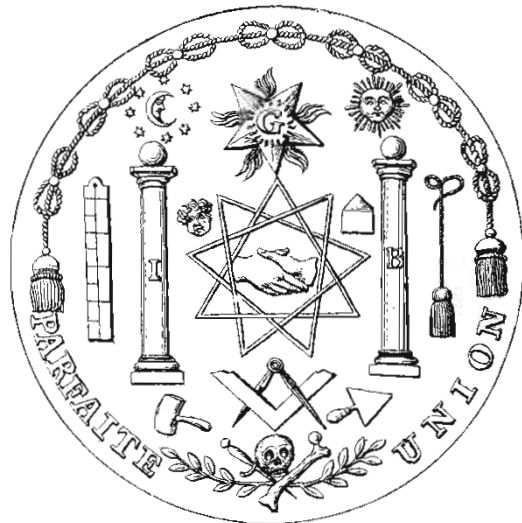
2



3



4



5



6

